



(11) EP 4 442 157 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
09.10.2024 Bulletin 2024/41

(51) Classification Internationale des Brevets (IPC):
A45D 40/26^(2006.01) **A45D 40/00**^(2006.01)

(21) Numéro de dépôt: 24151514.7

(52) Classification Coopérative des Brevets (CPC):
A45D 40/265; A45D 40/00

(22) Date de dépôt: 12.01.2024

(84) Etats contractants désignés:
**AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB
GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC ME MK MT NL
NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR**
Etats d'extension désignés:
BA
Etats de validation désignés:
KH MA MD TN

(30) Priorité: 07.04.2023 FR 2303535

(71) Demandeur: **ALBEA SERVICES**
92230 Gennevilliers (FR)

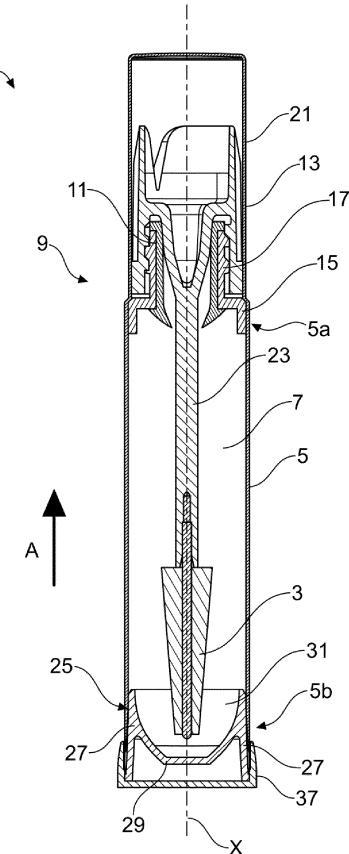
(72) Inventeur: **CRAPET, Yann**
92230 GENNEVILLIERS (FR)

(74) Mandataire: **Gevers & Orès**
Immeuble le Palatin 2
3 Cours du Triangle
CS 80165
92939 Paris La Défense Cedex (FR)

(54) RÉCIPIENT À JUPE TUBULAIRE

(57) L'invention concerne un récipient (1) pour un produit cosmétique, comprenant une jupe (5) tubulaire formant un réservoir (7) pour la réception du produit cosmétique, une tête (9) située à une première extrémité (5a) de la jupe (5) et comprenant un orifice (9) de distribution du produit cosmétique, la jupe (5) comprenant en outre une deuxième extrémité (5b) opposée à la première extrémité (5a) et obturée de manière étanche par une pièce complémentaire (25) présentant une rigidité supérieure à celle de la jupe (5), la pièce complémentaire (25) comprend un manchon (27) externe et un logement de stockage du produit cosmétique, le manchon (27) comprenant en partie inférieure une zone de fixation (33) de la jupe (5) liée à la jupe (5) et en partie supérieure au moins une zone de guidage (35) de la jupe (5).

[Fig. 1]



Description

Domaine technique de l'invention

[0001] L'invention concerne un récipient pour un produit cosmétique, comprenant une jupe tubulaire formant un réservoir pour la réception du produit cosmétique.

Arrière-plan technique

[0002] Il est connu des récipients de types tubes souples comprenant une tête et une jupe tubulaire fixée sur la tête, notamment une jupe tubulaire flexible. Le tube est notamment fermé, à son extrémité opposée à la tête, par soudure du bord de la jupe sur lui-même, créant ainsi un fond sous forme d'arête. Dans une telle configuration, le récipient doit être posé sur sa tête afin de tenir debout. Une telle configuration complexifie la logistique de transport et de stockage, par exemple avec la mise en carton obligatoirement par le capot. Par ailleurs, si le capot n'a pas de surface plane, la mise en carton et le stockage peuvent être encombrants.

[0003] Par ailleurs, dans ce type de récipient, le remplissage se fait par l'extrémité opposée à la tête, qui est ensuite fermée par soudure comprenant une étape de pression.

[0004] Dans le cas particulier, d'un récipient avec embout applicateur fixé à une tige et logé dans le fond du récipient, le scellage après remplissage peut endommager l'embout applicateur, notamment lors de l'étape de pression. Alors que ce type de récipient de types tubes souples est reconnu pour améliorer la restitution en produit cosmétique, notamment par pression sur la paroi souple de celui-ci. En revanche, dans le cas particulier, d'un récipient avec embout applicateur fixé à une tige et logé dans le fond du récipient, il y a un risque d'endommager l'embout applicateur si une pression est exercée sur la paroi souple, en particulier au niveau de la partie inférieur du récipient. Il existe donc un besoin d'une solution permettant de résoudre au moins une partie des inconvénients de l'art antérieur tout en conservant un produit qui soit simple et économique à fabriquer.

Résumé de l'invention

[0005] L'invention concerne un récipient pour un produit cosmétique, comprenant une jupe tubulaire formant un réservoir pour la réception du produit cosmétique, une tête située à une première extrémité de la jupe et comprenant un orifice de distribution du produit cosmétique, la jupe comprenant en outre une deuxième extrémité opposée à la première extrémité et obturée de manière étanche par une pièce complémentaire présentant une rigidité supérieure à celle de la jupe, la pièce complémentaire comprend un manchon externe et un logement de stockage du produit cosmétique, le manchon comprenant en partie inférieure une zone de fixation de la jupe liée à la jupe et en partie supérieure

au moins une zone de guidage de la jupe.

[0006] Autrement dit, la pièce complémentaire présente une résistante à la torsion, à l'écrasement, à la pression, à la déformation plus importante que la jupe du récipient. Par exemple, si l'utilisateur exerce une pression au niveau de la pièce complémentaire alors celle-ci ne se déformerà pas contrairement à la jupe qui, si une pression est exercée peut se déformer.

[0007] Cela permet de protéger l'intérieur du récipient. Notamment dans le cas d'un embout applicateur, cette rigidité accrue permet d'éviter une détérioration de celui-ci en cas d'écrasement par exemple.

[0008] La pièce complémentaire permet une fermeture étanche du fond du récipient, en évitant une soudure par pression du bord de la jupe tubulaire et donc son écrasement au niveau de la deuxième extrémité comme cela se fait classiquement dans ce type de récipient tubulaire. De plus, la pièce complémentaire, notamment par sa rigidité, permet de donner une forme particulière à la section transversale formée par la jupe tubulaire.

[0009] De la sorte, le récipient comprend avantageusement un fond plat contrairement aux tubes classiques fermés par soudure de l'extrémité inférieure. Le fond plat permet de maintenir le récipient verticalement avec la tête vers le haut, notamment lors du stockage et/ou du transport.

[0010] Le fond plat peut aussi permettre un remplissage par le haut, c'est-à-dire du côté de la tête, ce qui peut être particulièrement avantageux pour les récipients comprenant un embout applicateur.

[0011] Le logement permet d'ajouter une protection dans le fond du récipient particulièrement avantageux dans les récipients comprenant un embout applicateur, mais aussi une protection de la jupe tubulaire qui peut être facilement comprimée, notamment lorsque l'utilisateur cherche à restituer la fin du produit cosmétique.

[0012] Selon différents modes ou exemples de réalisation, qui pourront être pris ensemble ou séparément :

- le produit cosmétique est un produit liquide, fluide ou visqueux,
- le produit cosmétique est un vernis à ongle, un mascara, un ligneur liquide et/ou un produit à lèvres,
- la pièce complémentaire comprend une paroi transversale de sorte à former le logement de stockage,
- la pièce complémentaire comprend une paroi transversale de sorte à former à l'intérieur du réservoir une cuve rigide,
- le logement de stockage est une cuve rigide,
- le manchon présente un profil évasé de la partie supérieure vers la partie inférieure,
- la partie supérieure du manchon est à distance de la jupe,
- la au moins une zone de guidage de la jupe est détachée de la jupe,
- le récipient comprend une bague de protection assemblable sur la pièce complémentaire,
- la bague de protection s'assemble au niveau de la

- partie inférieure du manchon,
- la jupe est une jupe flexible,
- la jupe est fixée sur une surface externe de la zone de fixation du manchon,
- le récipient comprend un bouchon refermable obturant l'orifice de distribution,
- le bouchon est un bouchon applicateur comportant une base et un embout applicateur, la base étant adaptée pour se fixer sur la tête et obturer l'orifice de distribution et l'embout applicateur étant fixé à la base de manière à se loger à l'intérieur du tube quand la base est fixée sur la tête et obture l'orifice de distribution,
- l'embout applicateur est logé dans le logement quand la base est fixée sur la tête et obture l'orifice de distribution,
- la jupe est en matériau multicouche,
- le matériau multicouche est un matériau multicouche plastique,
- le matériau multicouche comprend au moins une couche interne à base de polyéthylène, une couche barrière en éthylène alcool vinylique (EVOH) et une couche externe,
- la couche externe est à base de polyéthylène,
- la couche interne est faite de 80% de polyéthylène haute densité (HDPE) et 20% de polyéthylène basse densité (LLDPE),
- la couche externe est faite de 100% de polyéthylène haute densité,
- le récipient s'étend le long d'un axe longitudinal, la jupe présentant une soudure longitudinale sensiblement parallèle à l'axe longitudinal,
- la jupe tubulaire est obtenue à partir d'un tube extrudé,
- la jupe tubulaire est exempte de soudure longitudinale
- le récipient comprend un fond plat formé par la pièce complémentaire,
- la pièce complémentaire est fixée par soudure à la jupe au niveau de la zone de fixation.

Brève description des figures

[0013] D'autres caractéristiques et avantages de l'invention apparaîtront au cours de la lecture de la description détaillée qui va suivre pour la compréhension de laquelle on se reportera aux dessins annexés dans lesquels :

- la figure 1 est une vue en coupe longitudinale d'un récipient selon un exemple de réalisation de l'invention ;
- la figure 2 est une vue en coupe de détail du récipient de la figure 1.

Description détaillée de l'invention

[0014] Dans la suite de la description, des éléments présentant une structure identique ou des fonctions analogues seront désignés par une même référence.

[0015] Dans la suite de la description, on adoptera de manière non limitative :

- une orientation axiale qui est dirigée parallèlement à l'axe X principal du récipient 1 depuis le bas vers le haut selon la direction indiquée par la flèche "A" de la figure 1, et
- des orientations radiales qui sont orthogonales à l'orientation axiale et qui sont dirigées depuis l'intérieur, à proximité de l'axe X principal du récipient 1, vers l'extérieur en s'éloignant de l'axe X principal du récipient 1.

[0016] On adoptera aussi à titre non limitatif les termes "intérieur", "interne" pour désigner des éléments situés à proximité de l'axe X principal du récipient 1, et "extérieur", "externe" pour désigner des éléments situés vers l'extérieur du récipient 1 en s'éloignant de l'axe X principal.

[0017] On adoptera aussi à titre non limitatif les termes "supérieur" pour désigner des éléments situés vers le haut des figures, et "inférieur" pour désigner des éléments situés vers le bas des figures.

[0018] Dans la suite de la description, on utilisera le terme "réversible" comme signifiant qu'il est possible de détacher deux pièces fixées ensemble de manière réversible sans endommager lesdites pièces, ni les moyens de fixation.

[0019] Comme illustré aux figures 1 et 2, la présente invention concerne un récipient 1 pour un produit cosmétique.

[0020] De façon avantageuse, le récipient 1 est conçu pour un produit liquide, fluide ou visqueux. En particulier, le produit cosmétique est un vernis à ongle, un mascara, un ligneur liquide et/ou un produit à lèvres.

[0021] De préférence, il s'agit d'un produit cosmétique qui s'applique avec un embout 3 applicateur.

[0022] Le récipient 1 comprend une jupe 5 tubulaire formant un réservoir 7 pour la réception du produit cosmétique, une tête 9 située à une première extrémité 5a (appelée aussi extrémité supérieure) de la jupe 5 tubulaire et comprenant un orifice 11 de distribution et un bouchon 13 refermable obturant l'orifice 11 de distribution.

[0023] De façon avantageuse, la tête 9 peut être de plusieurs types.

[0024] Il peut s'agir, comme illustré ici, d'une tête 9 comprenant une épaule 15 et un goulot 17. L'épaule 15 est la partie de la tête 9 reliée à la jupe 5 tubulaire. La liaison entre la jupe 5 tubulaire et l'épaule 15 peut notamment être réalisée par soudure ou par surmoulage. Le goulot 17 peut comporter un filetage permettant le vissage et le dévissage du bouchon.

[0025] En alternative non représentée, le bouchon 13 peut être cliqué, encliqueté sur le goulot 17. Le goulot 17 comprend alors des moyens d'encliquetage telle qu'une nervure annulaire coopérant avec des rebords ou des pattes du bouchon 13.

[0026] Il peut aussi s'agir d'une tête de type « capsules services » ou « capsules à charnière » ou encore « flip top » (non illustré). La tête comprend alors une coiffe pivotante attachée à une base par l'intermédiaire d'une charnière. La base comprend une paroi supérieure transversale munie de l'orifice de distribution et une paroi longitudinale à laquelle est fixée la jupe 5 tubulaire. La tête 9 est avantageusement surmoulée sur la jupe 5 tubulaire au niveau de la périphérie de l'épaule 15 ou réalisée sous la forme d'une pièce de plastique séparée puis fixée à la jupe 5 en chauffant le bord de l'épaule 15 et le bord de la jupe 5 et en les comprimant ensemble, c'est-à-dire par soudure. Dans l'exemple de réalisation représenté ici, la tête 9 comprend un goulot 17 sur lequel est monté le bouchon 13, notamment un bouchon applicateur.

[0027] Le bouchon applicateur comprend une base 21 et l'embout 3 applicateur, notamment un embout 3 applicateur pour le mascara. La base 21 est adaptée pour se fixer sur la tête 9, notamment au niveau du goulot 17 et obturer l'orifice 11 de distribution. L'embout 3 applicateur est fixé à la base 21 par l'intermédiaire d'une tige 23 longitudinale de manière à se loger à l'intérieur du tube tubulaire quand la base 21 est fixée sur la tête 9 et obture l'orifice 11 de distribution.

[0028] La jupe 5 tubulaire peut être obtenue à partir d'une bande plane d'un matériau qui est enroulée en forme de tube (ou manchon). Puis, les deux bords latéraux de la bande sont assemblés par une soudure longitudinale (non illustré) de sorte à former la jupe 5 tubulaire. La soudure longitudinale peut être obtenue en superposant les bords latéraux ou en plaçant les bords latéraux en regard l'un de l'autre.

[0029] Le récipient 1 s'étend alors le long d'un axe X longitudinal, et la jupe 5 tubulaire présentant une soudure longitudinale sensiblement parallèle à l'axe X.

[0030] La jupe 5 tubulaire peut aussi être obtenue à partir d'un tube extrudé. La jupe 5 tubulaire ne comprend alors pas de soudure longitudinale.

[0031] De façon avantageuse, la jupe 5 tubulaire est en matériau multicouche, notamment un matériau multicouche plastique.

[0032] De façon avantageuse, le matériau multicouche comprend au moins une couche interne, une couche barrière et une couche externe.

[0033] De préférence, la couche interne est à base de polyéthylène. La couche interne est, par exemple, faite de 80% de polyéthylène haute densité (HDPE) et 20% de polyéthylène basse densité (LLDPE).

[0034] De préférence, la couche externe est à base de polyéthylène. La couche externe est, par exemple, faite de 100% de polyéthylène haute densité (LDPE).

[0035] La couche barrière peut être une couche en éthylène alcool vinylique (EVOH) ou une couche en alu-

minium. De préférence, il s'agit d'une couche en EVOH. L'EVOH est une couche polymérique à effet barrière vis-à-vis de l'oxygène et des arômes, qui permet de limiter les pertes en arôme ou en parfum du produit conditionné.

[0036] Plus préféablement, le matériau multicouche comprend des couches de liaison, de préférence des deux côtés de la couche barrière. Ces couches de liaison améliorent la liaison entre la couche barrière et les couches adjacentes, telles que la couche interne et la couche externe.

[0037] De façon avantageuse, la tête 9 est réalisée en matière plastique, par exemple en polyéthylène. De préférence, la tête 9 est faite de 90% de polyéthylène haute densité (HDPE) et 10% de polyéthylène basse densité (LLDPE).

[0038] La tête 9 peut aussi être réalisée en tout autre matériau approprié tel que le polypropylène.

[0039] L'utilisation d'un matériau similaire pour fabriquer la tête 9 et la jupe 5, par exemple à base de polyéthylène permet d'avoir une meilleure soudure entre les éléments.

[0040] De préférence, la jupe 5 tubulaire est flexible.

[0041] Le terme "flexible" tel qu'il est utilisé ici décrit une jupe 5 constitué d'un matériau qui peut se plier ou être plié facilement et qui ne se casse pas (à moins qu'il ne soit trop plié). Ici, en relation avec les récipients, le terme flexible indique que si le récipient 1 est soumis à une force, par exemple, en étant rempli d'un liquide, ou en appliquant une pression avec un doigt ou une main, il changera de forme sans se casser.

[0042] A l'inverse, on définit le terme « rigide » qui est en relation avec des éléments non déformables ni à la pression atmosphérique, ni à une pression exercée par les doigts d'un utilisateur. Il s'agit classiquement de la tête 9 et du bouchon 13.

[0043] Selon l'invention, la jupe 5 tubulaire comprend une deuxième extrémité 5b opposée (appelée aussi extrémité inférieure) à la première extrémité 5a et obturée de manière étanche par une pièce complémentaire 25 présentant une rigidité supérieure à celle de la jupe 5.

[0044] Autrement dit, la pièce complémentaire 25 présente une résistance à la torsion, à l'écrasement, à la pression, à la déformation plus importante que la jupe 5 du récipient 1. Par exemple, si l'utilisateur exerce une pression au niveau de la pièce complémentaire 25 alors celle-ci ne se déformerai pas contrairement à la jupe 5 qui, si une pression est exercée peut se déformer. Cela permet de protéger l'intérieur du récipient 1. Notamment dans le cas d'un embout 3 applicateur, cette rigidité accrue permet d'éviter une détérioration de celui-ci en cas d'écrasement par exemple.

[0045] La pièce complémentaire 25 comprend un manchon 27 externe et un logement 31 de stockage du produit cosmétique, le manchon 27 comprenant en partie inférieure une zone de fixation 33 de la jupe 5 liée à la jupe 5 et en partie supérieure au moins une zone de guidage 35 de la jupe 5.

[0046] Autrement dit, le fond du récipient 1 comprend

une pièce complémentaire 25 permettant une fermeture étanche du fond du récipient 1 en évitant une soudure par pression du bord de la jupe 5 tubulaire et donc l'écrasement de la jupe 5 tubulaire au niveau de la deuxième extrémité 5b comme cela se fait classiquement dans ce type de récipient tubulaire.

[0047] De la sorte, le récipient 1 comprend avantageusement un fond plat contrairement aux tubes classiques fermés par soudure et écrasement de l'extrémité inférieure.

[0048] De façon avantageuse, la pièce complémentaire 25 forme le fond plat du récipient 1.

[0049] Ainsi, la pièce complémentaire 25, notamment par sa rigidité, permet de donner une forme particulière à la section transversale formée par la jupe 5 tubulaire. Dans l'exemple illustré, la pièce complémentaire 25 est de forme circulaire et maintient ainsi la forme cylindrique de la jupe 5 tubulaire. Le récipient 1 a ainsi l'apparence d'un cylindre, notamment l'apparence d'un récipient classique de produit mascara.

[0050] Le fond plat permet de maintenir le récipient 1 verticalement avec la tête 9 vers le haut, notamment lors du stockage et/ou du transport.

[0051] Le fond plat peut aussi permettre un remplissage par le haut, c'est-à-dire du côté de la tête, ce qui peut être particulièrement avantageux pour les récipients comprenant un embout applicateur.

[0052] De façon avantageuse, comme visible à la figure 2, le manchon 27 présente un profil évasé de la partie supérieure vers la partie inférieure. Autrement dit la partie supérieure présente, un diamètre plus petit que celui de la partie inférieure.

[0053] Cette forme particulière permet d'insérer plus facilement la jupe 5 autour du manchon 27 ou le manchon 27 à l'intérieur de la jupe 5.

[0054] Ici, la au moins une zone de guidage 35 est un pourtour annulaire au niveau de la partie supérieure du manchon 27, autrement dit une surface de révolution au niveau de la partie supérieure du manchon 27.

[0055] Dans d'autres mode de réalisation non représentés, la au moins une zone de guidage 35 peut être une pluralité de pattes, par exemple entre deux et 8 pattes, de préférence entre 3 et 5 pattes, plus préférentiellement quatre pattes. De façon avantageuse, les pattes présentent une flexibilité latérale qui facilite l'insertion du manchon 27 dans la jupe 5.

[0056] De façon avantageuse, le diamètre de la partie supérieure et donc le diamètre de la au moins une zone de guidage 35 sont aussi plus petits que le diamètre de la jupe 5. Ainsi, au moins une portion de la partie supérieure du manchon 27 et donc de la au moins une zone de guidage 35 est à distance de la jupe 5. Il s'agit ici d'une zone annulaire au niveau de l'extrémité supérieure du manchon 27.

[0057] Par conséquent, l'extrémité supérieure et donc la au moins une zone de guidage 35 ne sont pas fixées à la jupe 5. Autrement dit, l'extrémité supérieure et la au moins une zone de guidage 35 sont détachées de la jupe

5.

[0058] Là encore, ces dimensionnements du manchon 27 et de la jupe 5 permettent de faciliter l'insertion de la jupe 5 autour du manchon 27 ou du manchon 27 à l'intérieur de la jupe 5.

[0059] Comme illustrés à la figure 2, la jupe 5 tubulaire est fixée sur une surface externe de la zone de fixation 33 du manchon 27. On entend par surface externe, la surface orientée vers l'extérieur du récipient 1. Il s'agit ici d'une zone annulaire en partie inférieure du manchon 27.

[0060] La pièce complémentaire 25 est fixée par soudure à la jupe 5, notamment une soudure de la jupe 5 au niveau de la zone de fixation 33. La fixation de la jupe 5 tubulaire sur la pièce complémentaire 25 est notamment réalisée par soudure en chauffant et en appliquant une pression sur la jupe 5 tubulaire en direction du centre du récipient 1.

[0061] Par ailleurs, la au moins une zone de guidage 35 s'étend vers le haut à l'intérieur de la jupe 5, autrement dit, en direction de la tête 9. Même si celle-ci n'est pas fixée à la jupe 5, cette zone permet aussi un meilleur maintien de la jupe 5 sur la pièce complémentaire 25. Notamment, cette zone permet d'éviter les risques d'arrachement de la jupe 5 en limitant un débattement latéral de celle-ci par rapport au manchon 27.

[0062] Le logement 31 formée par le manchon 27 et une paroi 29 transversale de la pièce complémentaire 25 présente ici une forme concave vers le haut, en direction du réservoir 7 du récipient 1. Autrement dit, la paroi transversale 29 présente ici une forme incurvée à fond plat.

[0063] Dans d'autres mode de réalisation non représentés, la paroi transversale 29 peut être complètement arrondie ou complètement plate.

[0064] De façon avantageuse, la paroi transversale 29 se situe dans la zone de la partie inférieure du manchon 27. Ainsi, le logement 31 occupe la majeure partie du volume interne délimité par le manchon 27. De la sorte, le volume de stockage de la jupe 5 n'est pas réduite par rapport à un récipient classique. Le logement 31 permet d'ajouter une protection dans le fond du récipient 1 particulièrement avantageux dans les récipients 1 comprenant un embout 3 applicateur. En effet, lorsque la base 21 du bouchon 13 est fixée sur la tête 9 et obture l'orifice 11 de distribution, l'embout 3 applicateur est logé dans le logement 31, ici dans la cuve rigide.

[0065] Le logement 31 permet aussi une protection de la jupe 5 tubulaire qui peut être facilement comprimée, notamment lorsque l'utilisateur cherche à restituer la fin du produit cosmétique.

[0066] Dans l'exemple de réalisation représenté ici, le logement 31 est une cuve rigide formée à l'intérieur du réservoir par la paroi 29 transversale.

[0067] Ainsi, en particulier dans le cas d'un embout applicateur 3, la cuve rigide permet de protéger l'embout applicateur 3, en particulier lors d'un écrasement de la jupe 5 par exemple.

[0068] La cuve rigide permet aussi de ne pas réduire le volume de stockage de la jupe 5 et il est ainsi possible de garder une longueur classique de tige dans le cas d'un embout applicateur 3.

[0069] Le récipient 1 comprend en outre une bague de protection 37 assemblable sur la pièce complémentaire 25.

[0070] De façon avantageuse, la bague de protection 37 s'assemble au niveau de la partie inférieure du manchon 27.

[0071] Dans le mode de réalisation représenté ici, la bague de protection 37 se présente comme un bouchon comprenant une paroi latérale 39 annulaire s'étendant jusqu'à une paroi transversale 41 obturant la bague de protection 37.

[0072] La bague de protection 37 peut s'assembler à la pièce complémentaire 25 par tout moyen connu de l'Homme du métier, par exemple par soudage, clipsage, vissage.

[0073] Il peut s'agir d'un assemblage permanent, c'est-à-dire une fois assemblée la pièce complémentaire 25 et la bague de protection 37 ne peuvent plus être désolidarisées, en particulier par l'utilisateur.

[0074] Il peut aussi s'agir d'un assemblage réversible, c'est-à-dire l'utilisateur peut facilement fixer et/ou désolidariser la pièce complémentaire 25 de la bague de protection 37 sans endommager l'une ou l'autre, ni même la jupe 5.

[0075] Dans l'exemple de réalisation représenté ici, la pièce complémentaire 25 comprend une rainure 43 annulaire sur sa surface externe au niveau de l'extrémité inférieure du manchon 27.

[0076] Dans l'exemple illustré ici, la rainure 43 se situe juste en dessous de la deuxième extrémité 5b de la jupe 5, c'est-à-dire juste en dessous de la zone de fixation 33.

[0077] Cette rainure 43 annulaire coopère avec une nervure 45 annulaire de la bague de protection 37 située sur une surface interne de la paroi latérale 39 de celle-ci, proche de la paroi transversale 41.

[0078] La bague de protection 37 permet de protéger l'extrémité inférieure du récipient 1 notamment de la zone de fixation 33 de la jupe 5 sur la pièce complémentaire 25.

[0079] La bague de protection 37 permet aussi d'obturer le fond du récipient 1, notamment le fond du manchon 27.

[0080] La bague de protection 37 permet aussi de réaliser un fini esthétique au récipient 1, notamment en masquant la zone de fixation 33 et/ou le fond du manchon 27.

Revendications

1. Récipient (1) pour un produit cosmétique, comprenant une jupe (5) tubulaire formant un réservoir (7) pour la réception du produit cosmétique, une tête (9) située à une première extrémité (5a) de la jupe (5) et comprenant un orifice (9) de distribution du produit cosmétique, la jupe (5) comprenant en outre une

deuxième extrémité (5b) opposée à la première extrémité (5a) et obturée de manière étanche par une pièce complémentaire (25) présentant une rigidité supérieure à celle de la jupe (5),

la pièce complémentaire (25) comprend un manchon (27) externe et un logement de stockage du produit cosmétique, le manchon (27) comprenant en partie inférieure une zone de fixation (33) de la jupe (5) et en partie supérieure au moins une zone de guidage (35) de la jupe (5).

5. 2. Récipient (1) selon la revendication précédente, dans lequel la pièce complémentaire (25) comprend une paroi (29) transversale de sorte à former à l'intérieur du réservoir une cuve rigide.
10. 3. Récipient (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel le manchon (27) présente un profil évasé de la partie supérieure vers la partie inférieure.
15. 4. Récipient (1) selon la revendication précédente, dans lequel la partie supérieure du manchon (27) est à distance de la jupe (5).
20. 5. Récipient (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel la au moins une zone de guidage (35) de la jupe (5) est détachée de la jupe (5).
25. 6. Récipient (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, comprenant une bague de protection (37) assemblable sur la pièce complémentaire (25).
30. 7. Récipient (1) selon la revendication précédente, dans lequel la bague de protection (37) s'assemble au niveau de la partie inférieure du manchon (27).
35. 8. Récipient (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel la jupe (5) est une jupe flexible.
40. 9. Récipient (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel la jupe (5) est fixée sur une surface externe (23) de la zone de fixation (33) du manchon (27).
45. 10. Récipient (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, comprenant un bouchon (13) refermable obturant l'orifice (11) de distribution, le bouchon (13) est un bouchon (13) applicateur comportant une base (21) et un embout (3) applicateur, la base (21) étant adaptée pour se fixer sur la tête (9) et obturer l'orifice (11) de distribution et l'embout (3) applicateur étant fixé à la base (21) de manière à se loger à l'intérieur du tube quand la base est fixée sur la tête (9) et obture l'orifice (11) de distribution.

11. Récipient (1) selon la revendication précédente,
dans lequel l'embout (3) applicateur est logé dans
le logement (31) quand la base (21) est fixée sur la
tête (9) et obture l'orifice (11) de distribution.

5

12. Récipient (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel la jupe (5) est en matériau multicouche.

13. Récipient (1) selon la revendication précédente, 10
dans lequel le matériau multicouche comprend au moins une couche interne à base de polyéthylène, une couche barrière en éthylène alcool vinylique (EVOH) et une couche externe.

15

14. Récipient (1) selon la revendication précédente,
dans lequel le récipient comprend un fond plat formé par la pièce complémentaire (25).

15. Récipient (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel la pièce complémentaire (25) est fixée par soudure à la jupe (5) au niveau de la zone de fixation (33). 20

25

30

35

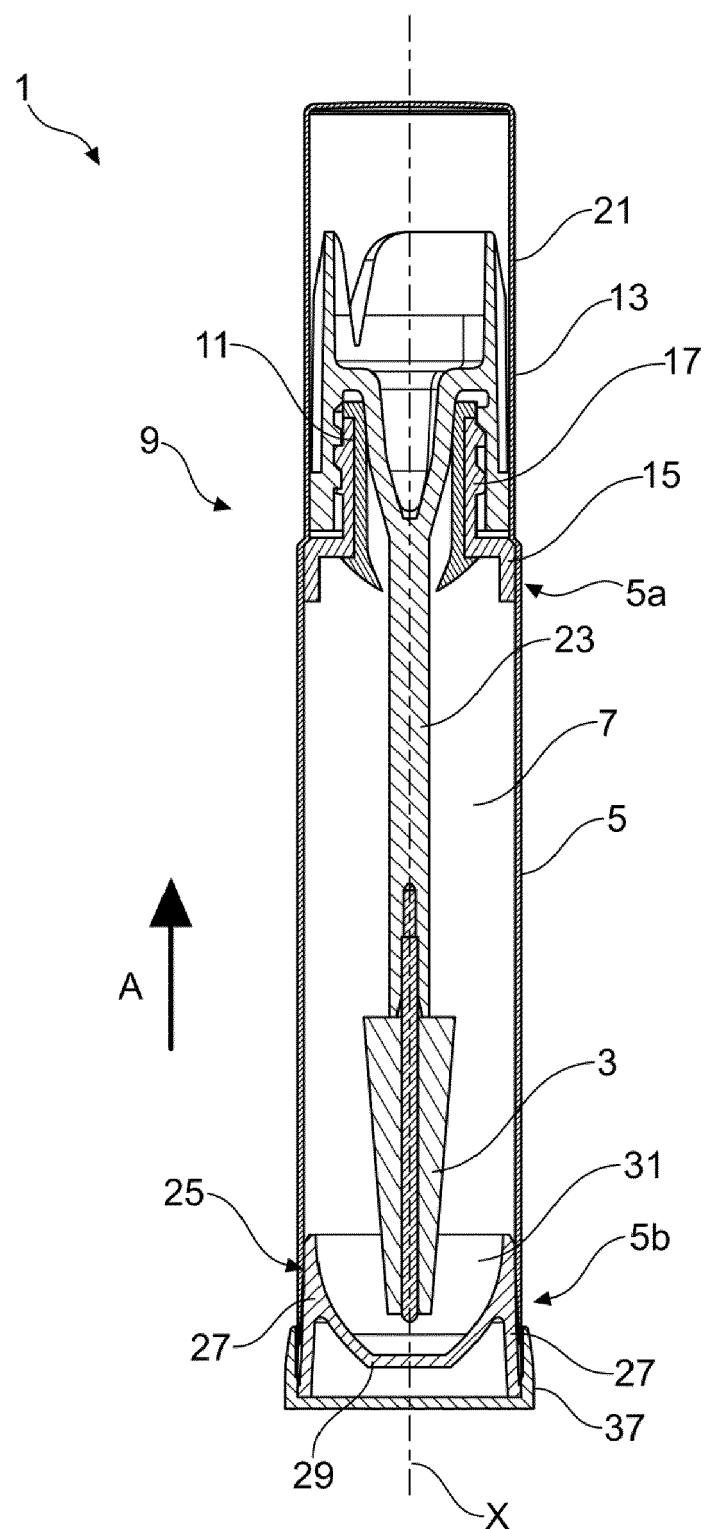
40

45

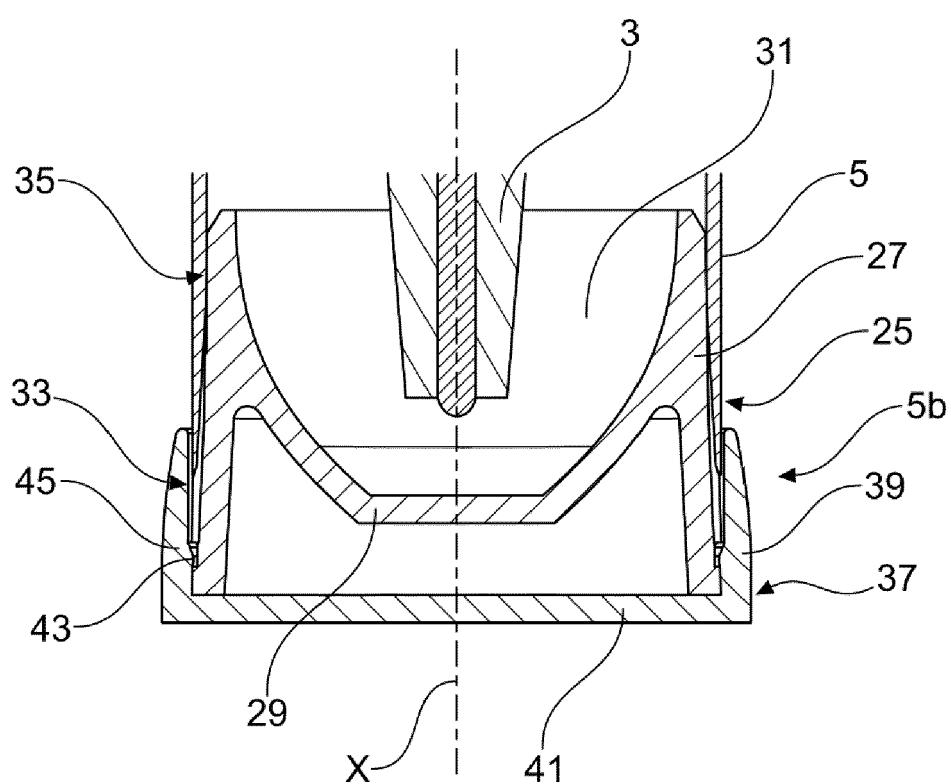
50

55

[Fig. 1]



[Fig. 2]





RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 24 15 1514

5

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
10	X EP 2 796 381 A1 (CHEN FANG-PIN [TW]) 29 octobre 2014 (2014-10-29) * abrégé * * alinéa [0007] * * alinéa [0024] - alinéa [0028] * * figures 1-4 * -----	1-9, 14	INV. A45D40/26
15	Y US 2018/220771 A1 (CHAN LIN-LANG [TW]) 9 août 2018 (2018-08-09) * abrégé * * figures *-----	10, 11	ADD. A45D40/00
20	X JP 2004 307049 A (KAMAYA KAGAKU KOGYO CO LTD; HOSOKAWA YOKO KK) 4 novembre 2004 (2004-11-04) * alinéa [0012] - alinéa [0014] * * figure 5 * -----	1-3, 6-9, 12, 14, 15	
25	X US 1 536 443 A (LERMER HERMAN B) 5 mai 1925 (1925-05-05) * colonne 1, ligne 14 - ligne 21 * * figures 2, 5 * -----	1-5, 8, 9, 14	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
30	X EP 4 036 024 A1 (ALBEA SERVICES [FR]) 3 août 2022 (2022-08-03) * alinéas [0008], [0009] * * figures 3, 4 * * alinéa [0014] * -----	1-4, 8, 9, 12-15	A45D B65D
35			
40			
45			
50	1 Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications		
55	Lieu de la recherche La Haye	Date d'achèvement de la recherche 13 mai 2024	Examinateur Zetzsche, Brigitte
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			
T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 24 15 1514

5 La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

13-05-2024

10	Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
	EP 2796381 A1	29-10-2014	EP PL 2796381 A1 2796381 T3	29-10-2014 31-07-2018
15	US 2018220771 A1	09-08-2018	JP TW US 3213878 U M546143 U 2018220771 A1	07-12-2017 01-08-2017 09-08-2018
20	JP 2004307049 A	04-11-2004	JP 4277177 B2 JP 2004307049 A	10-06-2009 04-11-2004
	US 1536443 A	05-05-1925	AUCUN	
25	EP 4036024 A1	03-08-2022	EP FR US 4036024 A1 3119161 A1 2022234781 A1	03-08-2022 29-07-2022 28-07-2022
30				
35				
40				
45				
50				
55				

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82